



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2011

Sont excusés : Mmes et Mr BAROTTE, CHAUVIN, DUFETEL, TOUZE

Pouvoirs : Mme TOUZE à Mr DOLBOIS
Mme DUFETEL à Mr BRIAND

Madame BOMARD est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu à l'unanimité.

1. Taxe d'aménagement communale

L'Etat, dans un souci de simplification du nombre de taxes et participations, met en place au 1^{er} mars 2012, la taxe d'aménagement.

Cette taxe est constituée d'une part communale et d'une part départementale.

Sont concernées les opérations de construction, reconstruction et agrandissement, sur la base de la somme des surfaces de plancher closes et couvertes dont la hauteur de plafond est supérieure à 1.80 m.

Le conseil municipal fixe à l'unanimité, le taux à 3% (taux actuel de la taxe locale d'équipement). Ce taux est révisable annuellement.

2. Redevance d'assainissement

Afin d'assurer le financement des investissements à venir, il est proposé d'augmenter de 2 % le tarif du m³ consommé et la redevance.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs comme suit à compter du 1^{er} janvier 2012 :

- Redevance annuelle : 12.368 €
- Par m³ consommé : 0.6203 €

3. Installations classées : autorisation d'exploitation d'une centrale d'enrobage à chaud de matériaux routiers à Beaulieu sur Layon

Par arrêté préfectoral en date du 1^{er} septembre 2011, une enquête publique a été ouverte par M le Préfet de Maine et Loire, à la suite de la demande présentée par le Directeur Général de la SAS TPPL en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une centrale d'enrobage à chaud de matériaux routiers sur le site de la carrière de Pierre Bise à Beaulieu sur Layon.

Un dossier d'enquête publique a été visible en mairie du 4 octobre au 4 novembre 2011.

En tant que commune dont les limites se trouvent dans un rayon de 2 km autour du projet, le conseil municipal est appelé à donner un avis sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, émet un avis favorable (vote oui : 13 non : 0 abstention : 3).

4. Contrat de maintenance des extincteurs

Il est nécessaire de passer un nouveau contrat de maintenance et de vérification des installations et des matériels de lutte contre l'incendie sur l'ensemble des bâtiments communaux.

MAIRIE DE MOZÉ-SUR-LOUET

7, rue du 22 juillet 1793 - 49610 Mozé-sur-Louet - Tél : 02 41 45 31 66 - Fax 02 41 45 30 13 - E-mail : mairie.mozesurlouet@wanadoo.fr

La société SICLI propose un contrat de 3 années et pour un coût global de 315.10 € HT pour l'entretien de 48 extincteurs.

Accord du conseil à l'unanimité.

5. Tractopelle

La commune a en sa possession un tractopelle hors service, qui nécessite régulièrement des réparations du fait de son âge (1981) et devient un équipement trop coûteux.

La société SDMTP qui en assurait l'entretien propose une reprise de ce matériel, ainsi que l'entreprise COLLON TP. L'entreprise GUIDEAU va être contactée afin de savoir si elle est intéressée.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cette vente au plus offrant.

6. SMITOM : convention d'occupation du domaine public et privé pour la mise en place des conteneurs aériens dédiés à la collecte du verre

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal d'une convention tripartite avec le SMITOM et la communauté de communes des Coteaux du Layon.

Elle a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la commune autorise le SMITOM Sud Saumurois à occuper le domaine public pour la mise en place de conteneurs d'apport volontaire dédiés à la collecte du verre.

La communauté de communes est compétente en matière de collecte et traitement des déchets.

La présente convention prend effet au 1^{er} décembre 2011 pour une durée de 15 ans.

A l'issue de cette durée initiale, elle sera renouvelée expressément pour une durée de 5 ans, si elle n'est pas dénoncée par l'une des parties.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les termes de cette convention et autorise monsieur le maire à la signer.

7. Dénomination voie sur la ZA Bocage

Dans le cadre d'une mise à jour du cadastre de la commune, les services du cadastre proposent de passer du domaine cadastré au domaine non cadastré certaines parcelles appartenant à la commune.

Ces dernières constituant une partie de la voie d'accès de la ZA du Bocage, il est proposé de les intégrer dans une voie communale appelée « rue des Riffières »

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le transfert du domaine cadastré au domaine non cadastré des parcelles et la dénomination de cette nouvelle voie.

8. SIEMML : adhésion des communes de Saint Sauveur de Landemont et Noyant

Sur la demande du SIEMML, le conseil émet un avis favorable à l'unanimité :

- ☞ à l'adhésion de la commune de Saint Sauveur de Landemont au titre de la compétence optionnelle de l'éclairage public
- ☞ à l'adhésion de la commune de Noyant au titre de la compétence optionnelle du gaz

9. Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor

Suite à la récente nomination de Mme PERHIRIN, receveur municipal, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder à hauteur de 50 %, une indemnité de conseil.

10. Décision modificative de budget

L'effacement des réseaux France Télécom a été budgeté sur le compte 2151. S'agissant d'une subvention d'investissement à un tiers privé, il convient de payer cette opération sur le compte 2042.

Accord du conseil à l'unanimité.

11. Décisions du maire prises par délégation du conseil municipal

- Déclaration d'intention d'aliéner, 40 rue des genêts : le droit de préemption n'a pas été appliqué.

Questions diverses

- Mr BOUET Thomas a été recruté au poste de comptable en remplacement de Mme BURGEVIN Karen. Nous lui souhaitons la bienvenue
- La commission finances assurera la gestion des dossiers de demande de subvention auprès des associations.
- La commission finances se réunira en janvier et non en décembre comme prévu.
- Les travaux de débroussaillage de la zone humide, derrière l'atelier municipal, débuteront le 28 novembre prochain.
- La commission urbanisme informe que les travaux suivants sont en cours :
 - Installation de bornes limitant le stationnement de la place du Prieuré
 - Restauration du calvaire rue du 30 août 1944
- La commission animation fait part de la réunion d'organisation du carnaval avec les associations le 23 novembre.

Prochain conseil le 6 décembre 2011.

Fait à Mozé sur Louet, le 9 novembre 2011.

Le Maire,
Gerard DOLBOIS

